



Pret immobilier avec visa conjoint francais

Par **QUADIJA**, le **25/06/2010** à **16:11**

BonjourrrrrSi quelqu'un a des informations qui peuvent m'aider concernant cette situation :
rne je suis française mariée avec un sans-papiers qui vient d'obtenir un visa conjoint français.rnIl
est en CDI depuis 4 mois avec des fiches de paie tous les mois.rnje viens d'apprendre qu'il
n'est pas possible d'emprunter sachant que mon mari n'a pas derncarte de résident.rnAlors
que sur le site du service public, c'est bien indiqué que ce VLS vaut titre de séjour.rnrnAlors
pouvons nous emprunter : oui ou nonrrrrSi vous des textes de lois qui me renseigne sur ce
sujetrnrnMERCI BEAUCOUP DE ME RENSEIGNERrrrrBIEN A VOUS